

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nadine Richer](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cccd21a0e6b3786588216b8c5>

Date d'obtention : 2021-03-12 16:44:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'une situation, ou photos ou vidéos sont en jeu, remplir la grille d'évaluation pour en saisir l'entière de la situation avec l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Ainsi, en remplissant la grille, nous sommes en mesure de mieux valider la situation en laissant la subjectivité hors de notre intervention. En enclenchant le protocole Sexto, je m'assure de rencontrer toutes les personnes concernées, la victime, les témoins et l'investigateur au besoin. Si avec l'information obtenue, je crois qu'un appareil peut contenir des photos ou vidéos, je confisque sans regarder. Je demande donc à l'élève de le mettre en mode avion de le fermer et de le déposer dans le sac À la suite de cette démarche, quand j'ai terminé de remplir les grilles, je communique avec les policiers intervenants. Je tiens toujours ma direction informée que j'ai enclenché le protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de stopper la diffusion rapidement, de rencontrer toutes les personnes impliquées dans les situations sans oublier personne. Si la situation n'a pas d'impact au niveau scolaire, nous ne devons pas enclencher le protocole, mais nous devons référer aux policiers et offrir un soutien à ou aux élèves concernés. De plus, si la situation a été remise au policier, nous n'avons pas à poursuivre notre recherche d'informations auprès d'autres élèves qui s'ajouteraient à la situation puisque nous ne sommes pas mandataire des policiers. Malgré que nous sommes dans une situation de récidive, nous devons quand même remplir une grille d'intervention et enclencher le protocole. Même avec un élève non collaborant, je ne dois pas cesser l'intervention, j'appelle plutôt rapidement les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Quand je dois accompagner le parent dans sa gestion de sa détresse et de son anxiété face à la situation que vit son adolescent. Je vais apprécier de pouvoir en parler avec les policiers et utiliser le guide que vous proposez pour les parents.